

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE RENNES 1

- Vu l'article L.952-6-1 du Code de l'éducation;
 Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités, notamment l'article 25;
 Vu le décret n°84-431 modifié du 6 juin 1984 relatif aux dispositions statutaires des enseignants-chercheurs;
 Vu le décret n°2008-333 du 10 avril 2008 relatif aux comités de sélection des enseignants-chercheurs;
 Vu la circulaire ministérielle MESR DGRH A1-2 n°08-0069 du 23 avril 2008, relative aux comités de sélection pour le recrutement des enseignants-chercheurs;
 Vu la validation par le conseil d'administration de l'université de Rennes 1 de la campagne d'emplois des enseignants-chercheurs pour l'année 2022, en date du 09 décembre 2021;
 Vu les avis du conseil académique en formation restreinte de l'université de Rennes 1, sur la composition numérique et sur la composition nominative des comités de sélection de la campagne 2022, en date du 25 janvier 2022;

ARRETE

Article 1er : La composition numérique du comité de sélection constitué pour le recrutement d'un.e Professeur.e des Universités pour le poste PR 0095 (section 27) est fixée à 8 membres.

Article 2 : La composition nominative du comité de sélection chargé du recrutement d'un.e Professeur.e des Universités est fixée ainsi qu'il suit:

**UFR : ESIR - Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Rennes
 n° de l'emploi : PR 0095 (Galaxie 4622)
 Profil court : Réseaux/Génie logiciel/Grandes masses de données
 Unité de recherche : IRISA - Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires**

Membres appartenant à l'établissement								
Spécialiste de la discipline	Civilité	Nom	Prénom	UFR	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
Oui	M.	Taiani	François	ESIR	Professeur des universités	IRISA (WIDE)	Systèmes répartis / intergiciels	27
Non	M.	Uguen	Bernard	ESIR	Professeur des universités	IETR (POLARIS)	Propagation localisation	63
Oui	M.	Goasdoue	François	ENSSAT	Professeur des universités	IRISA (SHAMAN)	Bases de données	27
Oui	Mme	Blazy	Sandrine	ISTIC	Professeure des Universités	IRISA (CELTIQUE)	Génie Logiciel	27

Membres extérieurs à l'établissement								
Spécialiste de la discipline	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps / grade	Unité et équipe au sein de l'unité	Thématique de recherche	Section CNU
Oui	Mme	Chrisment	Isabelle	Université de Lorraine	Professeure des Universités	LORIA (RESIST)	Réseaux	27
Oui	M.	Busnel	Yann	IMTA	Professeur des universités	IRISA (DIONYSOS)	Réseaux	27
Oui	Mme	Bouchenak Khelladi	Sahra	INSA Lyon	Professeure des Universités	LIRIS (DRIM)	Systèmes répartis / intergiciels	27
Oui	Mme	Benberrou	Salima	Université de Paris	Professeure des Universités	LIPADE (diNo)	Bases de données	27

Article 3 : M. François TAIANI, Professeur des Universités, est désigné en qualité de Président de ce comité de sélection.

Article 4 : Mme Sandrine BLAZY, Professeure des Universités, est désignée en qualité de Vice-Présidente de ce comité de sélection.

Article 5 : Les auditions pour le poste PR 0095 ne prendront pas la forme spécifique d'une mise en situation professionnelle.

Article 6 : Le comité fonctionne pour la durée de la campagne de recrutement 2022, pour le poste PR 0095. Après avoir rendu son avis, il est mis fin au comité de sélection.

Article 7 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes le 04 mars 2022

Le Président de l'Université de Rennes 1

David ALIS

